



Paroisse du Jorat

## **Vous voulez réserver la salle de paroisse à Mézières ?**

- Vérifiez si la salle est libre
- **Prenez connaissance de la charte ci-après. Merci !**  
(La salle du haut est désormais réservée à l'Église des jeunes)

**Dans votre mail, [salledeparoisse1083@gmail.com](mailto:salledeparoisse1083@gmail.com)**

**merci de nous communiquer les renseignements suivants :**

Nom de l'association

Personne responsable

Adresse et N° de téléphone

Nous demandons la salle de paroisse pour

Date, Heure

Utilisation prévue

Par sa demande, l'utilisateur s'engage à respecter la charte qui lui a été communiquée.

**Si vous désirez faire un don à la paroisse :**

Paroisse du Jorat CCP: 17-155789-6

IBAN CH83 0900 0000 1715 5789 6

Postfinance

3000 Berne

Ou

Banque Raiffeisen Lausanne – Haute-Broye – Jorat

CCP: 10-8060-7

IBAN CH76 8045 1000 0045 14573

1003 Lausanne

## CHARTRE POUR L'UTILISATION DE LA SALLE DE PAROISSE

- 1- L'utilisation de la salle est réservée prioritairement aux activités d'Eglise, aux associations locales, et aux particuliers résidant dans la paroisse du Jorat\*
- 2- Réservation : la disponibilité de la salle peut être consultée sur
- 3- La demande de réservation doit être faite auprès de [salledesparoisse1083@gmail.com](mailto:salledesparoisse1083@gmail.com) en nous donnant les renseignements listés page suivante.
- 4- La salle de paroisse est mise gracieusement à disposition. Selon leurs possibilités, les usagers peuvent faire un don sur le compte de la paroisse
- 5- Seule la salle du rez-de-chaussée peut être prêtée.
- 6- Capacité d'accueil : maximum 10 personnes pour respecter la distance de 2 mètres.  
Merci de vous conformer aux dispositions sanitaires en vigueur.
- 7- Activités impossibles : sport, bals.
- 8- Utilisation de la cuisinette possible, capacités très limitées.
- 9- Interdiction de fumer à l'intérieur des locaux.
- 10- Accès à la salle interdit aux animaux, même tenus en laisse, à l'exception des chiens des personnes non voyantes.
- 11- L'utilisateur s'engage à rendre les locaux et le mobilier propres, et à les remettre selon leur disposition initiale après chaque occupation. Il évacue lui-même les déchets.  
L'utilisateur assure la désinfection de la salle (tables, chaises, toilettes, cuisine).

\*Carrouge ; Corcelles-le-Jorat ; Ferlens ; Les Cullayes ; Mézières ; Montpreveyres ; Ropraz ; Servion ; Vucherens ; Vulliens.

Mézières, le 21 janvier 2020,  
Version modifiée le 20 septembre 2021

Pour le Conseil de paroisse

